



Santé au Travail

# **Dispositif de prévention de la désinsertion professionnelle et son process de maintien dans l'emploi.**

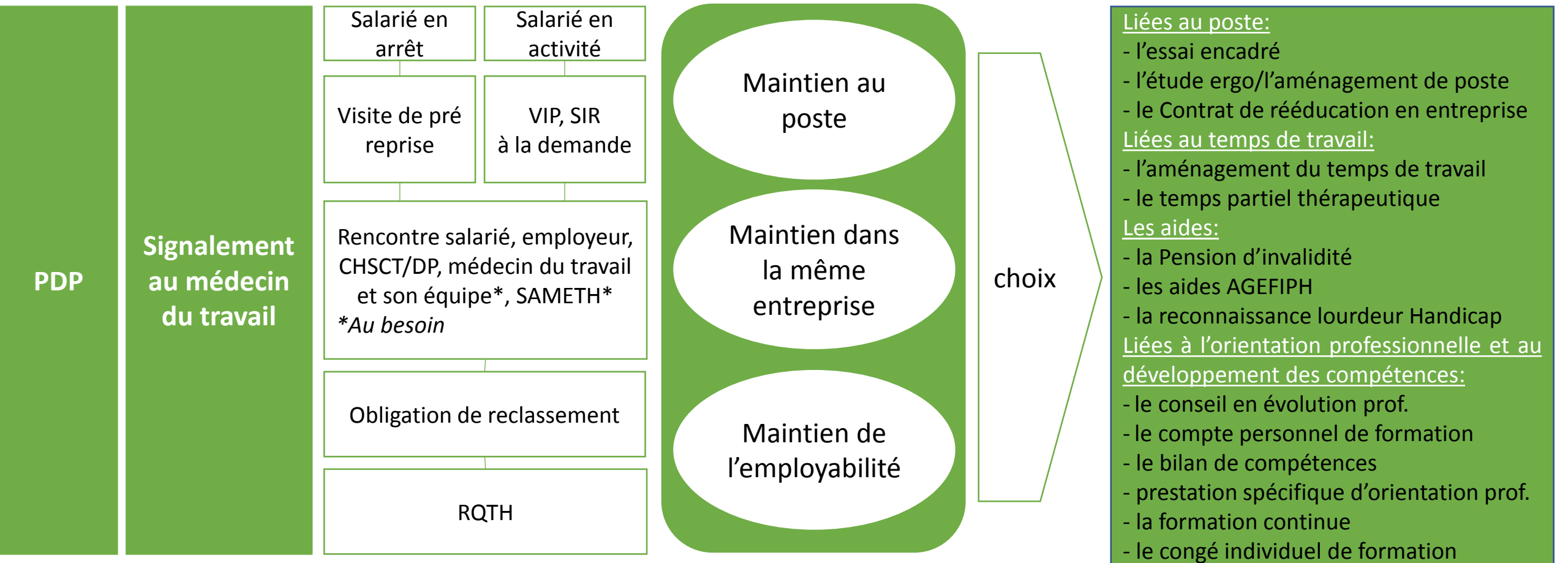
# La prévention de la désinsertion professionnelle

- L'AIST 87 assure le suivi de 7100 entreprises et 64 486 salariés. En 2016, 676 avis d'inaptitude ont été prononcés par les médecins du travail.
- Une équipe pluridisciplinaire a été mise en place:
  - pour accompagner les salariés dans leur maintien
  - pour lever tous les freins au retour à l'emploi du salarié
  - en soutien aux médecins du travail face à des situations complexes

# L'équipe pluridisciplinaire du maintien dans l'emploi

- **Le médecin référent** : s'assure de la cohérence des discours médicaux et demande les bilans physiques, psychiques et cognitifs nécessaires.
- **L'assistante sociale** : lève les freins d'ordre social, familial et personnel, et assure l'accès aux droits du salarié.
- **L'ergonome** : établit le tableau des tâches avec le salarié et assure, avec le médecin du travail, la négociation et la conduite du projet avec l'employeur et le collectif de travail.
- **L'infirmière en santé au travail** : travaille également sur le tableau des tâches et assure ses conseils en matière d'éducation thérapeutique.
- **La conseillère en orientation professionnelle** : accompagne le salarié dans son projet de reconversion externe.
- **La psychologue du travail** : intervient sur des dossiers relevant du risque psychosocial et de la pathologie psychique et accompagne l'entreprise et le collectif de travail dans l'intégration d'un salarié RQTH.

# Process du maintien dans l'emploi



\*Adapté à partir du modèle UCANSS « le maintien dans l'emploi »